

COMMUNIQUÉ de PRESSE

RÉFORMES DES RETRAITES Quand les loups sortent du bois

La CGT était reçue, mercredi 20 mars, par le Haut-Commissaire à la réforme des retraites. Elle l'a donc interpellé sur la question de l'âge d'ouverture des droits à la retraite ; les dernières sorties gouvernementales, à commencer par celle d'Agnès Buzyn, ont provoqué une cacophonie autour de la question de l'ouverture de l'âge de départ à la retraite, contredisant la promesse de campagne présidentielle de ne pas toucher à cet âge ainsi que l'affichage martelé par le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, depuis le 10 octobre dernier.

Le Haut-Commissaire à la réforme des retraites se veut rassurant en affirmant qu'il n'est pas question, selon lui, de modifier l'âge légal de départ à la retraite. Toutefois, il indique que, dans le cadre de sa réforme, l'équilibre financier du système ne serait pas assuré, si tout le monde partait à l'âge de 62 ans. C'est pourquoi il entend travailler à des mécanismes d'incitation à reporter l'âge de départ et, finalement, anticipe déjà un décalage à 63 ans avec sa réforme.

Depuis le début, la CGT n'est pas dupe du projet de réforme qui vise bien à faire travailler les français plus longtemps et à faire baisser le niveau des pensions. Nous avions dénoncé, le 10 octobre, le flou qui entoure le projet de réforme. Alors que ce projet tarde à se dévoiler, les déclarations gouvernementales jettent un trouble sur les discussions en cours.

Derrière une apparente confusion, on voit poindre la préparation du débat parlementaire sur le projet de loi. Les déclarations et engagements ne pèseront pas lourds face aux amendements qui pourraient être déposés, surtout si ceux-ci sont encouragés par des déclarations gouvernementales et patronales en ce sens.

La CGT réaffirme donc son opposition à cette réforme. Elle entend porter ses revendications avec l'objectif de défendre et améliorer le système de retraite par annuités, par répartition et, avec lui, l'ensemble de notre système de protection sociale assis sur les cotisations sociales.

C'est cette démarche revendicative que nous avons eu lors de la dernière bilatérale qui portait sur la gouvernance que prendrait le futur système. La CGT a rappelé sa proposition de maintenir les différents régimes existants, tout en améliorant sensiblement les droits des affiliés dans ceux-ci en harmonisant les différents dispositifs dans le respect des spécificités de chacun.

Il est indispensable, selon la CGT, de rétablir une gestion des systèmes des retraites par des représentants des salariés élus. Nous sommes opposés à la mise en place d'un établissement public de Sécurité sociale donnant la primauté des décisions à l'État avec l'objectif de toujours plus d'économie sur le dos des retraités.

Montreuil, le 22 mars 2019